

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU DE MASSIAC

Du lundi 30 octobre 2023 à 9 heures 30 au jeudi 30 novembre 2023 à 17 heures

OBJET

Par délibération le conseil communautaire, en date du 28 septembre 2023, a défini les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Massiac.

La mise à disposition du public se déroulera, à la mairie de Massiac, aux jours et heures d'ouverture habituels, pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 30 octobre 2023 à 9 heures 30 au jeudi 30 novembre 2023 à 17 heures.

Par délibération n°2023CC-158 du 28 septembre 2023, Hautes Terres Communauté a décidé d'engager la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de de Massiac.

La modification simplifiée n°2 a pour but de faire évoluer le PLU afin de afin de :

- Autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture, en surimposition,
- Mettre à jour les annexes

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier mis à disposition du public, sur support papier, comprend : les pièces administratives, la note de présentation, le règlement et les avis éventuels émis par les personnes publiques associées.

Toute personne peut obtenir à sa demande et à ses frais le dossier mis à disposition du public auprès de Hautes Terres Communauté.

CONSULTATION DU DOSSIER

Consultation du dossier et mise à disposition du registre d'observations	
Nom et adresse du lieu d'enquête	Jours et heures habituels d'ouverture au public
Mairie de Massiac 1 rue Albert Chalvet 15500 MASSIAC	Du Lundi au Vendredi : 09H30 -12H00 / 13H30 - 17H00 fermé le jeudi matin

RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Le public pourra consigner ses observations et propositions, sur le registre des observations du public, ouvert à cet effet ou les adresser :

- Par voie postale, à Monsieur le Président de Hautes Terres Communauté –Modification simplifiée n°2 du PLU de Massiac – 4, rue Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT ;
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique@hautesterres.fr

Pour être recevables toutes les observations devront être déposées avant le jeudi 30 novembre à 17h00.

BILAN ET APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

À l'issue de la mise à disposition, le Président de Hautes Terres Communauté présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE DU PROJET

Toutes informations relatives au projet de PLU et/ou la présente mise à disposition peuvent être demandées auprès du Président de Hautes Terres Communauté au siège de la communauté de communes 4, rue Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT.